

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29/11/2024

## BESTLIFE2030 : les lauréats du 1<sup>er</sup> appel à projets dans les outre-mer français

L'Union européenne s'est engagée à inverser le déclin mondial de la biodiversité dans les outre-mer notamment à travers le programme de subvention BESTLIFE2030, coordonné par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN UE). Un premier appel à projets a désigné 57 projets lauréats, dont 28 projets sur les territoires où l'Office français de la biodiversité (OFB) pilote le déploiement de ce programme européen : les Antilles, l'océan Indien et la Guyane.



Cérémonie des lauréats du premier appel à projets BESTLIFE2030 dans les Antilles françaises, 1<sup>er</sup> octobre 2024 ©Denis CHARISSOUX –

Avec quatre appels à projets successifs organisés entre 2023 et 2030, 23,2 millions d'euros seront destinés à financer exclusivement des projets dans les outre-mer européens (Antilles françaises, Antilles néerlandaises, Guyane, Macaronésie, Groënland, Océan Indien, Pacifique et Saint-Pierre et Miquelon). Il s'agit d'une opportunité essentielle pour financer des projets de conservation de la biodiversité, de restauration des écosystèmes et d'utilisation durable des services écosystémiques.

Un premier appel à projets a désigné **57 projets lauréats**, pour un montant d'environ **5,5M€ de fonds européens**. Ces subventions permettent de financer des projets en faveur de la biodiversité dans les territoires ultramarins européens à hauteur de 7,8M€.

Parmi ces 57 lauréats, **28 projets** seront financés dans les territoires ultramarins où l'OFB pilote le

déploiement du programme BESTLIFE2030. Ainsi, cinq projets en Guyane, dix aux Antilles, douze dans l'océan Indien et un à Saint-Pierre et Miquelon vont être financés, sur des thématiques de restauration des écosystèmes, conservation des espèces, et d'aires protégées, pour un montant global de **2,6M€**.

L'OFB propose des ateliers au montage et suivi de projets européens afin que les propositions soient les plus abouties techniquement. Articulés autour de cas d'études fictifs, ils ont permis de doter les lauréats, de précieux outils et conseils. De nombreuses rencontres en bilatérale et une mise en réseau avec des experts issus du territoire viennent compléter cet appui. Au total, plus d'une centaine d'acteurs ont bénéficié de l'assistance et de l'apport en ingénierie de l'OFB pour la rédaction de leur projet.

La mise en œuvre effective de la plupart de ces projets est lancée dès novembre 2024. Un deuxième appel à projets sera ouvert en février 2025.

### **Saint Pierre et Miquelon - Actions de restauration écologique expérimentales pour lutter contre l'eutrophisation dans le Grand Barchois**

Vue sur la lagune du Grand Barchois  
© Fabrice Teletchea



Porteur : Fédération des chasseurs de Saint-Pierre-et-Miquelon  
Co-porteur : UMR Université de Lorraine - CNRS  
Montant : 113 507€ / Subvention UE : 100 000€  
Durée : 23 mois

Le Grand Barchois est la plus grande lagune de Saint-Pierre et Miquelon et abrite une biodiversité exceptionnelle. Depuis plus d'une dizaine d'années, la Fédération des chasseurs de Saint-Pierre-et-Miquelon (FDC) alerte sur la forte dégradation de cet écosystème, liée essentiellement à la prolifération d'algues. Porté par la FDC, ce projet est le fruit d'échanges entre les acteurs locaux et plusieurs experts. Avec comme objectif central d'expérimenter des actions concrètes de conservation de la biodiversité, BESTLIFE for

BARCHOIS visera à lutter contre l'eutrophisation du Grand Barchois. Il s'articulera autour de deux actions complémentaires de restauration écologique d'habitats sur l'herbier de zostères et la moulière sur sable.

### **Guadeloupe - LAPWENT LOKAL la pépinière des caraïbes**



Photo satellite du site de Darboussier à Pointe-à-Pitre, 2024 ©Google Earth

Porteur : Commune de Pointe-à-Pitre  
Co-porteur : Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de la Guadeloupe  
Montant du projet : 161 342 € / Subvention UE : 98 418 €  
Durée : 36 mois

La ville de Pointe-à-Pitre souhaite renforcer le maillage végétal actuel et contribuer à la restauration des continuités écologiques identifiées sur l'archipel, en agissant sur différents espaces verts existants ou à recréer. Parmi eux, le site patrimonial de Darboussier offre la possibilité de recréation d'un parc arboré combinant intérêt pédagogique pour la valorisation de la flore locale et fonctions écologiques. Actuellement, la ville de Pointe-à-pitre est membre de la communauté d'agglomération Cap Excellence, qui ne possède pas de pépinière intercommunale. C'est pourquoi la ville souhaite créer sa première pépinière, afin d'avoir la maîtrise de la production des plants, et engager la restauration des sites dégradés.

## Guyane - Co-construction concertée de documents de gestion forestière sur les Zones de droits d'usage collectif Kali'na de Kourou et Lokono de Matoury

Entrée nord de la ZDUC du village Favard, uniquement accessible en pirogue. Visite de terrain réalisée avec la communauté Palikur de Macouria et Roura. ©Yazmin Safatle



Porteur : Office national des forêts (ONF)  
Montant du projet : 156 679 € - Subvention UE : 77 117 €  
Durée : 18 mois

Depuis 1990, les Zones de droit d'usage collectif (ZDUC) permettent aux populations autochtones de Guyane de bénéficier d'un régime foncier spécifique qui garantit leur libre usage des terres nécessaires à leurs activités de subsistances. Cependant, certaines de ces ZDUC sont situées au sein du Domaine forestier permanent (DFP) de l'État et soumises au code forestier. L'ONF est tenue de rédiger des documents d'aménagement forestier, malgré la présence antérieure de ces ZDUC. Cette superposition crée des ambiguïtés dans les orientations de gestion. Pour pallier ce problème, l'ONF souhaite engager un dialogue entre les communautés amérindiennes et les acteurs institutionnels afin de promouvoir une concertation autour d'une gestion participative des espaces forestiers. Ce projet vise les communautés Kali'na de Kourou (village Kuwano et Kourou) et Lokono de Matoury (village de Sainte-Rose-de-Lima et Cécilia). Il se déploiera en quatre phases : recrutement de référents issus de ces communautés, avec l'appui des chefs coutumiers ; consolidation collective de la méthodologie ; co-organisation d'ateliers thématiques participatifs ; rédaction des documents de gestion forestière durable. L'objectif est de maintenir une relation pérenne et concrète avec les communautés.

## Mayotte - Éradication du rat noir de l'îlot MBouzi

Opération d'estimation de la taille des populations de rats à Mbouzi © Réserve naturelle nationale de l'îlot Mbouzi



Porteur : Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte  
Montant du projet : 167 776 € / Subvention UE : 99 995 €  
Durée : 36 mois

À Mayotte, l'îlot Mbouzi (Réserve Naturelle Nationale) est envahi par une population de rats noirs dont les impacts mettent en péril les espèces natives du site. Leur éradication a donc été identifiée comme une priorité de conservation. Aujourd'hui, l'éradication de rats sur toute île de plus de 5 ha repose exclusivement sur l'utilisation d'anticoagulants de seconde génération. Il s'agit d'une méthode de gestion fiable et répandue à travers les îles du monde. Considérant le risque d'impact potentiel sur quelques espèces non-cibles présentes à Mbouzi, cette éradication sera menée depuis le sol, via des stations à appâts sécurisées, afin de garantir l'acceptabilité sociale et environnementale de l'opération sans en affecter les chances de succès. Les résultats de ce projet seront rapidement et directement visibles et mesurables en termes de gain pour la biodiversité à Mayotte, et le retour d'expérience sera partagé aux gestionnaires et scientifiques locaux, régionaux et internationaux pour améliorer les bonnes pratiques de lutte dans les nombreux territoires insulaires confrontés à des problèmes similaires.

Pour tout savoir sur les projets lauréats dans les outremer français : <https://www.ofb.gouv.fr/le-programme-bestlife-2030>



## Pour en savoir plus sur le programme BESTLIFE2030

Ce programme européen permet de financer des projets de lutte contre la perte de biodiversité, à hauteur de 95% et 100 000€ par projet, d'une durée comprise entre 18 et 36 mois.  
<https://bestlife2030.org/>

*Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité subventionnaire ne peuvent en être tenues pour responsables.*



Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

### Contacts presse

Florence BARRETO / 06 98 61 74 85  
[florence.barreto@ofb.gouv.fr](mailto:florence.barreto@ofb.gouv.fr)

Lucie LABBE  
Coordinatrice du programme BESTLIFE2030  
[lucie.labbe@ofb.gouv.fr](mailto:lucie.labbe@ofb.gouv.fr)